

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES FUTURES

Dans l'ensemble les projets ont atteint leurs objectifs. Grâce à l'amélioration des capacités, les agences chargées de la réglementation ont pu prêter une meilleure assistance consultative et technique aux Comités nationaux de prévention des risques biotechnologiques et aux autres autorités compétentes, et favoriser une collaboration plus performante dans la prévention des risques biotechnologiques entre les autorités pertinentes, y compris les ministères ayant des perspectives et des compétences distinctes en matière d'application de la biotechnologie. Ce résultat a été principalement atteint grâce à la participation des différentes parties prenantes (ayant des activités et des disciplines distinctes) à la préparation et exécution du projet et à la facilitation du dialogue.

De même, ces projets ont créé des liens solides et intentionnels entre les agences chargées de la réglementation et les laboratoires de biotechnologie des universités et des centres régionaux d'excellence, et consolidé les réseaux de biotechnologie au niveau national, régional et international. Les réseaux et les plateformes d'information sont considérés essentiels pour encourager la CSS entre les agences chargées de la réglementation, et pour favoriser les efforts auto-entretenus des activités futures de prévention des risques biotechnologiques.

Les conclusions suivantes sont tirées de l'expérience acquise jusqu'à présent:

- L'engagement de la FAO en matière de prévention des risques biotechnologiques et de biosécurité doit être replacé dans le cadre de son mandat plus vaste d'éradication de la faim et de



réduction de la pauvreté dans les pays en développement et les économies en transition. Ce mandat n'est pas thématique mais requiert une approche coordonnée entre et au sein des différents secteurs d'activité ainsi qu'une collaboration inter-organisation et intergouvernementale. Les statistiques récentes mettent en lumière une augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim. Elle touche environ 1 020 millions de personnes dans le monde. Pour contrecarrer cette tendance, la FAO s'efforce de promouvoir l'intensification durable de l'agriculture, favorise l'augmentation des niveaux nutritionnels grâce à l'amélioration de l'accès régulier à une alimentation de qualité en quantité suffisante, modernise et améliore la productivité agricole à travers des techniques et des outils simples et durables, fait progresser la vie des populations rurales et contribue à la croissance de l'économie mondiale.

- La biosécurité porte sur trois secteurs principaux: sécurité sanitaire des aliments; vie et santé des végétaux; vie et santé des animaux. *La Prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de la biosécurité*, qui englobe tous les cadres de politique générale et réglementaires pour gérer les risques associés à l'alimentation et à l'agriculture (également les risques liés à l'environnement), est nécessaire pour protéger 1) les systèmes de production agricole, les producteurs agricoles et leurs intérêts; 2) la santé humaine et la confiance des consommateurs vis-à-vis des produits agricoles; et 3) l'environnement.
- Afin de conserver la diversité génétique des cultures pour la sécurité alimentaire à long terme et d'assurer l'accès à des produits de qualité qui soient sûrs, nécessaires et adaptés, la FAO a progressivement intégré les considérations environnementales dans les questions agricoles.

Ainsi, la FAO a par exemple totalement intégré l'approche écosystémique à la gestion des sols, de l'eau et des ressources vivantes au niveau local, national et régional, dans son action et sa planification. «Il existe des secteurs et des gouvernements ayant développé des directives qui sont en partie cohérentes,

complémentaires ou parfois équivalentes à l'approche écosystémique, dont un exemple est le "Code de conduite pour une pêche responsable"»¹⁶.

- Les efforts de la FAO se sont concentrés sur des questions techniques spécifiques relatives à la prévention des risques biotechnologiques en matière agricole et alimentaire. En ce sens, l'Organisation utilise ses avantages comparatifs pour parfaire le travail des autres agences en fournissant:
 - une assistance et une formation techniques et scientifiques spécialisées dans plusieurs domaines liés à la prévention des risques biotechnologiques, y compris les nouvelles biotechnologies, les nanotechnologies et les nouvelles applications sur les organismes (comme par exemple les organismes aquatiques, les insectes et certains autres types d'animaux); et
 - des matériels d'information pertinents, et en encourageant le développement de meilleures pratiques de gestion pour la production de semences génétiquement modifiées ou non, intéressant en particulier les agences nationales de production de semences.
- En gardant un œil ouvert sur l'avenir, la FAO ne fera pas qu'utiliser son expertise technique interne pour répondre aux besoins de renforcement des capacités. En effet, l'Organisation entend encourager l'action et répondre aux besoins des pays, en renforçant son rôle de centre d'échanges pour activer et coordonner l'expertise technique des réseaux existants.
- La FAO fournit un soutien en matière de renforcement des capacités exclusivement sur demande des gouvernements membres. Ces besoins dépendent des conditions spécifiques des pays et ces derniers sont encouragés à identifier leurs propres nécessités, priorités et objectifs de développement. En

¹⁶ Guide pour débutants expliquant comment utiliser l'approche écosystémique. <http://www.cbd.int/ecosystem/sourcebook/beginner-guide.shtml>



ce sens, le succès de toute assistance repose essentiellement sur l'intégration de la prévention des risques biotechnologiques aux plans nationaux de développement et sur la participation des parties prenantes pertinentes au niveau national. Aujourd'hui, de nombreux pays passent de la rédaction des cadres de prévention des risques biotechnologiques à leur application. Dans ce contexte, la FAO doit répondre à un nombre croissant de demandes d'intensification des efforts dans ce domaine, essentiellement en rapport à l'analyse des risques (évaluation, gestion et communication des risques), à la détection et surveillance postérieure à la mise sur le marché des OGM, et à des questions socio-économiques et liées à la communication. Des outils de formation spécifiques ont été définis minutieusement et sont actuellement utilisés. La création de capacités sur le terrain continuera d'être un élément important à traiter.

- Les besoins nationaux de renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques sont de plus en plus liés à la dimension régionale en raison des problèmes communs (environnement, santé humaine, santé animale et questions socio-économiques et politiques). Les problèmes liés à la sécurité des produits issus de la biotechnologie moderne vont souvent au-delà des compétences de contrôle d'un seul pays, c'est pourquoi la collaboration étroite entre les pays au niveau régional et international prend de plus en plus d'importance. En ce sens, la FAO entend jouer un rôle prépondérant dans la clarification, l'élaboration et la communication des fondements scientifiques des approches régionales (entre et au sein des pays) en matière d'analyse des risques liée à la prévention des risques biotechnologiques. Par exemple, plusieurs aspects de la caractérisation des géotypes transgéniques pourraient être normalisés à travers des approches régionales. Dans un contexte prenant en compte l'environnement, toute normalisation devra être spécifique à un type de risque et considérer l'environnement et les écosystèmes agricoles présents dans une région. Ces efforts doivent être dans un premier temps

traités d'un point de vue purement scientifique, les réalités géopolitiques devant être évaluées le moment voulu.

- L'information relative aux activités dans le domaine de la biosécurité/prévention des risques biotechnologiques de la FAO, bien qu'elle soit un partenaire actif du Mécanisme de coordination du renforcement des capacités de prévention des risques biotechnologiques, était fragmentée et insuffisamment disséminée. L'Organisation entend prêter davantage d'attention aux activités et informations diffusées à différents niveaux opérationnels. Ceci est également nécessaire pour mettre en lumière les succès et les progrès obtenus ainsi que les possibilités de synergie et de collaboration entre les différentes initiatives.
- La FAO renforce progressivement sa collaboration avec le FEM en fonction de ses avantages comparatifs. La FAO dispose d'avantages comparatifs dans les domaines de la biodiversité, du changement climatique (bioénergie et adaptation), des eaux internationales, de la dégradation des terres et des polluants organiques persistants, et sur des thèmes transversaux relatifs à la gestion durable des forêts et la gestion intégrée des produits chimiques (réunion du conseil FEM, décembre 2006)¹⁷. Les liens de causalité étroits entre la faim, la pauvreté et la dégradation de l'environnement requièrent, pour les réduire, l'adoption d'approches multidimensionnelles et sont des éléments essentiels dans le développement des priorités programmatiques et stratégiques de la FAO.
- La FAO compte principalement sur ses propres ressources budgétaires pour financer les activités de renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques. Il est nécessaire de trouver d'autres sources de financement, y compris le FEM, et de favoriser davantage les partenariats avec d'autres agences.

¹⁷ GEF/C.31/5 rev.1, 2007, Annexe L, http://thegef.org/uploadedFiles/Projects/Templates_and_Guidelines/GEF-C-31-5%20rev%201-2018-2007.pdf



- À ce jour, la FAO a créé des alliances à long terme en faveur de l'agriculture et l'environnement avec le PNUE, la Banque mondiale (BM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la CDB, la Banque asiatique de développement (BAsD), ainsi qu'avec d'autres parties prenantes y compris des ONG.
- La Consultation d'experts qui s'est tenue en 2006 recommandait également que la FAO collabore avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Réseau international des systèmes de données sur l'alimentation (INFOODS), et d'autres entités pertinentes, au développement d'une base de données internationales sur les caractéristiques de la composition des cultures vivrières. Cette dernière serait utilisée pour l'analyse comparative/évaluation des risques des cultures vivrières génétiquement modifiées. Des dispositions sont prises en ce sens.
- La politique de la FAO consistant à recruter de préférence des experts CPPD/CPPT¹⁸ en tant que formateurs, s'est révélée très efficace dans la promotion de la CSS, le développement des réseaux en matière de prévention des risques biotechnologiques entre les pays en développement et en transition, et a permis de mieux satisfaire les besoins d'assistance technique en matière de prévention des risques biotechnologiques dans des contextes caractérisés par une situation environnementale, économique et sociale complexe et délicate. Les activités en matière de prévention des risques biotechnologiques continueront de suivre cette approche.
- La FAO s'engage à garantir l'équilibre entre les sexes dans toutes les initiatives de renforcement des capacités, y compris dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques. Ceci assure la cohérence et la conformité avec les objectifs de coopération pour le développement définis dans le mandat de la FAO, et, plus généralement, dans celui des Nations Unies.
- La Commission mixte FAO/Organisation mondiale de la santé (OMS) du Codex Alimentarius a adopté en 2003 des textes directement liés à la prévention des risques biotechnologiques, à savoir:

¹⁸ Veuillez consulter la note en bas de page n°6

- Principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes (Règlements/Commission du Codex Alimentarius [R/CCA 44-2003]).
- Directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité des aliments¹⁹ dérivés de plantes à ADN recombiné (R/CCA 45-200).
- Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments produits à l'aide de microorganismes à ADN recombiné (R/CCA 46-2003).

Depuis septembre 2005, davantage de travaux ont porté sur l'élaboration d'une directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux à ADN recombiné; et sur une annexe à la Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné du Codex (R/CCA 45-2003) concernant l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné modifiées à des fins nutritionnelles et de santé.

Les textes du Codex fournissent des orientations sur la conduite d'évaluations, fondées sur des données scientifiques, de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de la biotechnologie, qui sont cohérentes avec les exigences relatives à l'analyse des risques du Protocole de Cartagena en matière de prévention des risques biotechnologiques, l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les accords sur les Obstacles techniques au commerce (OTC). Se fondant sur l'approche de la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de la biosécurité, la FAO favorise l'intégration totale des questions de sécurité alimentaire.

¹⁹ Dans le cas de la sécurité des aliments pour la consommation humaine et des aliments pour animaux dérivés de la biotechnologie, la plupart des études sont des «évaluations de la sécurité» et non des analyses des risques. Ceci indique que la consommation d'aliments traditionnels ou d'aliments du bétail peut créer des risques potentiels, par exemple les phytoestrogènes dans les plantes ou la contamination du foie par des résidus de métaux lourds. L'objectif de l'évaluation est de déterminer si les aliments dérivés de la biotechnologie sont «aussi sûrs» que les aliments conventionnels. Cette approche peut ne pas être appropriée pour les aliments qui ont été modifiés avec l'intention de réaliser des changements significatifs à leur composition.

